



Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université
Jeudi 25 septembre 2014, 16h15, auditoire 410, Amphimax, Dorigny

Présidence : Mme Carine Carvalho

Direction : M. Dominique Arlettaz, Recteur
Mme Danielle Chaperon, Vice-rectrice
M. Benoît Frund, Vice-recteur
Mme Franciska Krings, Vice-rectrice
M. Jacques Lanarès, Vice-recteur
M. Philippe Moreillon, Vice-recteur

Doyens : Mme Béatrice Desvergne, Doyenne FBM
Mme Bettina Kahil, Doyenne Droit Sciences criminelles
M. Fabien Ohl, Doyen SSP
M. François Rosset, Doyen Lettres
M. Jörg Stolz, Doyen FTSR

Membres présents :

M. Raphaël Rousseleau, Mme Apolline Thromas, Mme Aline Hostettler, Mme Emmanuelle Jacquat, M. Jean-Loup Chappelet, M. Nicolas Turtschi, Mme Sandra Félix, Mme Anastassia Forquenot de la Fortelle, Mme Kornelia Imesch Oeschlin, M. Boris Vejdovsky, Mme Patrizia Ponti, M. Thierry Schiffmann, M. Marc Schilliger, Mme Laura Bernardi, M. Pascal Roman, M. Antoine Chollet, M. Jonas Schnyder, Mme Juliana Leite, M. John Antonakis, M. Goette Lorenz, M. Alessandro Villa, Mme Sara Cavalli, M. Maxime Desmarais-Tremblay, M. Jean-Luc Epard, M. Benjamin Rudaz, M. Lazare Benaroyo, Mme Isabelle Decosterd, M. Alexandre Roulin, M. Paul Majcherczyk, M. Godefroy du Marais, M. Isac Pereira, M. Amaury Daele

Excusés :

M. Marc de Perrot, Secrétaire général
M. François Bussy, Doyen FGSE, M. Thomas von Ungern-Sternberg, Doyen HEC
Mme Véronique Boillet, Mme Clémence Demay, Mme Christiane Moro, Mme Céline Rozenblat, Mme Natalie Neubert

Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue du Bureau
2. Formalités
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Adoption du procès-verbal du 22 mai 2014
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Direction



5. Information sur le budget 2015 révisé (*annexe*)
6. Communications des Commissions
7. Election du Bureau
8. Election de la Commission de sélection du recteur pour la période 2016/2021
9. Réponse à la résolution «Conditions salariales de la relève» de MM. Antoine Chollet et Nicolas Turtschi (22.05.2014)
10. Divers et interpellations

1. Accueil et bienvenue du Bureau

La Présidente, Carine Carvalho souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et les remercie de leur présence. Le quorum étant atteint (30 membres présents), la séance peut donc commencer et le Conseil peut délibérer valablement.

2. Formalités

• Désignation des scrutateurs

Nicolas Turtschi (CI-FDCA) et John Antonakis (Prof.-HEC) se portent volontaires.

• Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'appelle aucune modification. Il est adopté tacitement sans modification.

• Adoption du procès-verbal du 22 mai 2014

Aucun commentaire ou remarque. Il est considéré comme adopté.

3. Communications du Bureau

◦ Fin de mandat du Bureau et renouvellement

Carine Carvalho rappelle les articles du Règlement Interne ayant trait au Bureau du Conseil et à ses différents membres, notamment l'article 9.

«La durée du mandat du président est d'une année renouvelable deux fois. En cas d'élection en cours de législature, le terme du mandat du président coïncide avec celui des autres membres du Bureau» (art.9 RI).

La présidente et les autres membres du bureau souhaitent garder leur mandat pendant cette nouvelle année, et, afin de respecter les formes, se remet à l'assemblée pour que celle-ci reconduise ou non le mandat des membres actuels. Ce point sera traité au point «Elections» de l'ordre du jour.

◦ Congé maternité de la Présidente et présidence des séances

Carine Carvalho annonce qu'elle sera en congé maternité du 1^{er} octobre 2014 au 28 février 2015. La séance du 20 novembre sera présidée par la vice-présidente, Céline Rozenblat. La Présidente continuera à lire ses emails et à suivre les affaires courantes du Conseil, toutefois pas forcément sur un rythme quotidien. Afin de garantir une communication idéale, elle demande donc de mettre en copie la Vice-présidente, ainsi que Mme Fürst pour les demandes au Bureau.

4. Communications de la Direction

La présidente passe la parole au Recteur, Dominique Arlettaz, qui indique ne pas avoir de communication à part le point 5 qui suit.

5. Information sur le budget 2015 révisé

Le Conseil d'Etat a annoncé le 25 septembre le budget 2015 de l'Etat de Vaud. Le montant de la subvention cantonale à l'UNIL a été désormais fixé et une version révisée du budget a pu être établie. La demande de subvention 2015 était en hausse de 10.5 MCHF. L'UNIL a finalement obtenu une hausse de «seulement» 9.5 MCHF, ce qui représente tout de même une croissance de 3.3%.

Les différences entre le budget présenté lors de la séance du 22 mai et le budget définitif n'impacteront pas les facultés, le différentiel étant imputé à la Direction.

Antoine Chollet (CI-SSP) demande si il y a des raisons particulières à cette augmentation moins grande que demandée, s'il y a eu des points à défendre. Il demande quel était l'état d'esprit lors de ces discussions.

Dominique Arlettaz répond que l'état d'esprit est très positif, le soutien de l'Etat de Vaud à l'UNIL est très fort. Il s'agissait simplement de faire coïncider cette augmentation avec les cibles budgétaires du Département de la Formation et de la Jeunesse. Il qualifie ensuite la situation de l'UNIL comme chanceuse, comparée aux autres universités cantonales.

La Direction est remerciée car elle est largement responsable de ce bon climat avec les institutions et donc du budget qui en découle.

6. Communications des Commissions

La Présidente passe la parole au Président de la Commission législative, Boris Vejnovsky (CI-Lettres).

Celui-ci annonce qu'un point du RGE a été discuté, ayant trait aux examens et aux conditions de réussite. Ce point avait été laissé en chantier par le précédent groupe de travail. Un nouveau groupe de travail a donc été constitué par la Commission législative, incluant des membres externes au Conseil de l'UNIL afin de garantir une bonne représentativité.

Ce groupe de travail est présidé par Thierry Schiffmann (Etud.-Lettres). La Vice-Rectrice aux Affaires étudiantes Danielle Chaperon a fait un tour d'ensemble des enjeux et des propositions de travail lors de la première séance. Un rapporteur a également été élu, il s'agit d'Amaury Daele (PAT-Centre). Le Conseil sera informé au fur et à mesure du travail de ce groupe de travail par la voix de ce dernier.

7. Election du Bureau

La Présidente revient sur ce point et propose une procédure d'élection. Tous les membres actuels du Bureau se représentent à leurs postes respectifs. Il est bien évidemment possible pour un membre du Conseil de déposer sa candidature pour l'un des postes spécifiques (présidence, vice-présidence, secrétaire) ou comme membre du Bureau. Si cela devait être le cas, le Règlement Interne précise que l'élection se fait par bulletin secret pour chaque poste expressément décrit ci-dessous, ainsi que pour le Bureau. Elle déclare être partante avec plaisir pour une nouvelle année de présidence, et ouvre la discussion.

Antoine Chollet (CI-SSP) revient à la précédente élection de septembre 2014, à l'occasion de laquelle il avait indiqué préférer que la présidence soit tournante comme

dans beaucoup d'exécutifs. C'est un peu dommage vu qu'il constate que le bureau actuel et la présidente actuelle ont fait un bon travail, mais il trouverait mieux que par exemple la vice-présidente accède à la fonction de Présidente, sur le modèle du Conseil National. Il n'en fera pas un casus belli mais aimerait avoir l'avis de l'assemblée sur ce mode de fonctionnement.

Paul Majcherczyk (PAT-FBM) trouve qu'une année est une période très courte, et trouverait dommage de changer après si peu de temps.

John Antonakis (Prof.-HEC) souligne que la pratique courante du Conseil est plutôt de donner trois mandats au Bureau, comme lors des deux précédentes législatures, avec une présidence de trois ans pour MM. Dauwalder et Vejdovsky.

Carine Carvalho insiste sur le fait que de réélire le bureau chaque année va dans le sens de renforcer sa légitimité.

Kornelia Imesch Oechslin (Prof.-Lettres) abonde dans le sens du renouvellement normal du bureau actuel pour une nouvelle année.

Antoine Chollet n'insiste pas sur sa proposition, mais indique faire partie des gens qui trouvent que c'est justement lorsqu'une structure marche bien qu'il faut rapidement changer, et cite en exemple la cité Florentine qui fonctionnait avec un exécutif tiré au sort pour 2 mois seulement.

La discussion n'étant plus demandée, la Présidente demande à nouveau si des candidatures autres que celles du Bureau sortant sont déposées. Aucune candidature n'étant annoncée, la présidente passe donc au vote. Les membres sont invités à voter par bulletin secret à la question de reconduire ou non les membres du bureau dans leurs fonctions respectives, soit :

- Carine Carvalho (PAT-Centre) - Présidente
- Céline Rozenblatt (Prof.-FGSE) - Vice-présidente
- Benjamin Rudaz (CI - FGSE) - Secrétaire
- Lazare Benaroyo (Prof.-FBM)
- Juliana Leite (Etud.-SSP)
- Thierry Schiffmann (Etud.-Lettres)

Résultats : 29 oui, aucune opposition et un vote blanc.

La Présidente remercie l'assemblée de sa confiance et se réjouit d'une nouvelle année de bon travail.

8. Election de la Commission de sélection du recteur pour la période 2016/2021

Carine Carvalho rappelle qu'une des fonctions essentielles du Conseil de l'Université est de proposer au Conseil d'Etat le nom du ou de la future recteur/rectrice de l'Université de Lausanne. L'appel à candidatures en vue de la constitution de la Commission de sélection a été lancé lors de la séance du 22 mai dernier, puis par email pendant l'été. Comme annoncé lors de notre dernière séance, cette Commission sera élue et constituée lors de la séance de ce jour. Elle devra être (très) active entre octobre 2014 et septembre 2015, avec idéalement un vote sur un ou une candidate en juin 2015 lors d'une séance extraordinaire, dont la date est encore à fixer.

Le Règlement d'application de la LUL précise que cette commission est composée de 5 membres (pas forcément membres du Conseil), dont au moins trois membres issus du corps professoral (Art. 14. RLUL).

a) Présentation des candidatures

- i. Prof. Alessandro Villa (HEC)

- ii. Prof. John Antonakis (HEC) (candidature retirée)
- iii. Prof. Isabelle Décosterd (FBM)
- iv. Prof. Laura Bernardi (SSP)
- v. Prof. Jean-Luc Epard (FGSE)
- vi. Prof. Kornelia Imesch Oechslin (Lettres)

- vii. M. Boris Vejdovsky (CI-Lettres)
- viii. Mme Juliana Leite (Etud.-SSP) (candidature retirée)
- ix. M. Thierry Schiffmann (Etud.-Lettres)
- x. M. Paul Majcherczyk (PAT-FBM)

M. Antonakis précise qu'il s'est retiré, tout comme son collègue Lorenz Goethe, pour soutenir la candidature de leur collègue Alessandro Villa. Juliana Leite (Etud.-SSP) précise également avoir retiré la sienne lorsqu'une autre candidature étudiante s'est annoncée. M. Roman (Prof.-SSP) a également retiré sa candidature à la vue de celle de sa collègue Bernardi.

Afin de garantir au maximum la représentativité des corps, le Bureau propose de limiter le nombre de professeurs à 3, sur 5 membres, soit le minimum prévu par le RLUL.

Cette proposition est soumise au vote, à main levée. Elle recueille 24 oui, 1 non, et 5 abstentions, elle est donc acceptée.

Concernant la procédure de vote, Benjamin Rudaz (CI-FGSE) précise la marche à suivre, avant que les candidats ne se présentent. L'élection se fera par bulletin secret, en un seul tour. Seront élus respectivement les trois représentants du corps professoral les mieux élus, puis les 2 représentants non professoraux les mieux élus. Il se peut ainsi qu'un professeur arrivant en 6^{ème} position dans le classement général soit élu, s'il est devancé par seulement deux autres professeurs. Il poursuit en indiquant que chaque bulletin devra comprendre au maximum 5 noms, les bulletins en contenant plus seront considérés comme non valables.

La Présidente passe ensuite la parole aux personnes candidates pour qu'elles se présentent, par ordre alphabétique.

Alessandro Villa est actuellement Vice-doyen à la recherche en Faculté de HEC, et indique avoir une longue expérience à l'UNIL avec 36 ans d'ancienneté dans l'institution. Ce parcours s'est effectué par une licence en Faculté des sciences puis un doctorat en médecine et finalement un poste en HEC. Il dirige en outre un master interfacultaire en collaboration avec la Faculté de droit. Il a également fait des études en informatique à l'EPFL. Ces critères ont mené plusieurs collègues à demander à ce que cette expérience soit mise au service de la communauté par une participation à la Commission de sélection du futur Recteur.

Jean-Luc Epard est professeur associé en Faculté des géosciences et de l'environnement et enseigne la géologie, notamment en ce qui concerne les chaînes de montagnes comme les Alpes et l'Himalaya. Il a fait ses études à Lausanne, puis un postdoc en Alabama, puis a officié comme professeur invité à l'Université de Louvain-la-Neuve. Après un nouveau post-doc à Lausanne, il a été nommé MER, puis en 2009 est devenu professeur associé. A cette même époque il a endossé les responsabilités de vice-doyen aux affaires académiques. Il a donc également une longue expérience à l'UNIL via les différentes positions occupées. De plus, étant membre d'une faculté combinant les sciences sociales et humaines et des sciences naturelles, il a une expérience de la cohabitation entre ces deux types de science. Il considère cette commission de sélection comme très importante, si ce n'est la plus importante au sein de l'Université, raison pour laquelle il a fait acte de candidature.

Isabelle Decosterd (Prof.-FBM) a une formation de médecin. Après ses études, elle a découvert le monde de la recherche, puis effectué un postdoc à Boston, suivi d'un retour à Lausanne, où elle a pu constituer une structure de recherche. Elle a la double casquette d'employée du CHUV tout en ayant une activité académique. Au sein du Centre d'antalgie, elle développe une recherche sur le traitement de la douleur. Elle est actuellement membre du conseil de Faculté de la FBM. Sa motivation à candidater est liée à ses valeurs, et à celles de l'Université : constamment en mouvement, ouverte vers le futur, avec un ancrage romand mais une ouverture socio-culturelle sur l'extérieur. Elle est reconnaissante envers le Recteur Arlettaz pour avoir fait perdurer la structure de l'UNIL et ses valeurs, avec les étudiants au centre, avec le personnel, avec des ambitions individuelles mais toujours au service de la communauté. Elle espère pouvoir agir dans la logique de ces valeurs-là. Finalement, elle indique présider la Commission pro-femme de la FBM, chargée de mettre en oeuvre le plan sur l'égalité. Une composition 50-50 des commissions lui semble important.

Laura Bernardi est professeur associée en Faculté de SSP. Après une licence en démographie à l'Université de Louvain-la-Neuve, elle a effectué un doctorat à La Sapienza à Rome. Elle a ensuite effectué un postdoc aux Etats-Unis avant d'être nommée à l'Institut Max Planck à Rostock (Allemagne). Nommée à l'UNIL depuis 2008, elle a donc un regard un peu plus distant et curieux que d'autres candidats s'étant déjà présentés. Elle indique être très motivée à participer à ce type de fonctionnement institutionnel. Via sa position de directrice du pôle de recherche national LIVES, elle a souvent eu l'opportunité de dialoguer avec d'autres facultés et d'autres universités. Au chapitre des motivations personnelles, elle apprécie beaucoup le soutien de l'UNIL à ses membres, et considère que cette commission est très importante, qu'elle serait honorée d'assumer.

Kornelia Imesch Oechslin est professeur associé en art contemporain dans la Faculté des lettres. Elle Enseigne depuis 2009, a fait ses études et son doctorat à Fribourg, avant de poursuivre à Florence puis à Rome, pour finalement obtenir son habilitation à Zurich en 2002. Après avoir enseigné à l'Université de Zurich, elle a dirigé le département scientifique de l'institut suisse pour l'étude de l'art. Elle est spécialisée en art international, avec un point fort sur art et architecture-design suisse. Actuellement elle travaille sur l'art et architecture extra-occidentale, notamment au Proche-Orient. Elle se déclare très motivée par le dynamisme de l'Institution, offrant beaucoup de collaborations, et par le niveau qualitatif très haut des étudiants de l'Université de Lausanne. Venant de l'extérieur, elle ne connaît pas encore très bien l'UNIL, mais par cet engagement elle souhaiterait se mettre au service de la communauté. Elle souligne l'importance d'avoir une Direction qui nous guide prospectivement et laisse profiter l'UNIL dans le cadre national et international. Elle dispose d'expérience en la matière via les précédents postes occupés ainsi que le conseil d'administration de l'entreprise familiale, et serait honorée de pouvoir s'engager au service de l'Université.

Boris Vejdovsky est Maître d'Enseignement et de Recherche à la Faculté des Lettres, en section d'anglais, et enseigne la littérature américaine. Il a présidé le Conseil pendant 3 ans, est membre du Conseil de faculté, ainsi que de la Commission législative, et a autrefois participé à la Commission des finances et de gestion. Il a donc une longue expérience institutionnelle, avec dit-il, quelques années de boîte. Il a en sus un réseau de relations internationales en études américaines ou études des langues, en Europe ou de l'autre côté de l'Atlantique. Il espère mettre cette expérience au profit de la Commission, avec notamment des connaissances d'autres systèmes universitaires. Sa motivation à faire partie de cette Commission est très importante, ayant eu l'honneur de travailler de près avec les personnes responsables de la prospérité actuelle de l'UNIL. Finalement, il fait partie des «humanités» et trouverait très important que ce regard soit présent dans cette Commission.

Thierry Schiffmann est actuellement inscrit en Faculté des Lettres en philosophie. Suite à un passage à l'Université de Zurich, il a rapidement corrigé cette petite erreur et est revenu à Lausanne. Il fait partie du Conseil de Faculté des Lettres depuis 2 ans, et est membre du bureau du CUNIL, et membre de la Commission législative. Il indique également être engagé au niveau communal, en tant qu'élu au Conseil communal à Echallens, et sa participation à deux commissions intercommunales. Son parcours, bien qu'étant bien plus court que les candidats précédents contient donc une bonne expérience en la matière. Son expérience à Zurich lui a montré la diversité des institutions suisses. Sa motivation principale est également de représenter les étudiants et d'en être un bon représentant. Il remercie d'avance les membres du Conseil pour leur vote.

Paul Majcherczyk a obtenu son doctorat à l'Université de Londres, avant de devenir Maître assistant il y a 12 ans à l'UNIL. Il est chef de laboratoire en microbiologie fondamentale. Le monde des microbes est invisible mais est très important pour la vie. Le monde du PAT peut également être oublié, mais est très important pour le fonctionnement de l'Université. A part le travail universitaire, dans le monde associatif, il indique être président de l'association des parents Suisse romande et Tessin et a donc quelque part un contact avec les futurs étudiants et parents. De par son parcours professionnel et associatif, il pourrait apporter des réflexions utiles pour le choix du futur recteur afin de continuer la bonne aventure de l'UNIL.

La Présidente demande si la salle a des questions pour l'un ou l'une des candidat-es. Cela ne semble pas être le cas, les bulletins sont donc distribués.

Pendant le dépouillement, la discussion continue par la voix de la Présidente, concernant la suite de la procédure de la Commission. Une note explicative a été élaborée en grande partie grâce à Dominique Arlettaz. Celle-ci recense les textes légaux ainsi que le calendrier des différentes étapes de la Commission qui sera élue ce soir.

La première étape aura lieu avant le Conseil du 20 novembre, avec un entretien avec le Recteur sortant. Cela permettra de lancer ou non l'appel à candidature, suivant si le recteur sortant décide de se représenter ou non. En cas de re-postulation la procédure s'arrête et le Conseil votera à cette séance sur la reconduction du mandat du Recteur actuel. En cas de non-reconduction, l'appel à candidature sera lancé, en vue d'une élection par le Conseil en juin 2015, lors d'une séance extraordinaire (dont la date exacte n'est pas encore fixée).

L'ancienne Commission avait agendé 5 séances pour l'ensemble de la procédure, et la Présidente conseille aux futurs membres de la Commission de suivre le même schéma.

Lors de chaque séance du Conseil, la Commission sera invitée à donner l'avancement des travaux.

Antoine Chollet remarque que la procédure ne se limite pas à juin 2015, vu que le Conseil d'Etat doit encore nommer formellement la personne pour qui le Conseil votera en juin. Il ne peut pas choisir une autre personne mais peut refuser la proposition du Conseil. Il pose ensuite la question du bassin du recrutement, et demande si celui-ci va au-delà de l'Université de Lausanne. Le nom du candidat doit être transmis au plus tard le 31 octobre 2015.

Carine Carvalho confirme que la date de juin est prévue justement si la démarche n'aboutit pas en juin, afin d'avoir une décision au plus tard en septembre. Au niveau des compétences requises, les textes légaux font seulement mention d'une expérience académique. Cela implique que des postulations peuvent parvenir à la Commission non seulement de l'extérieur de l'UNIL mais également de candidats non-professoraux.

Laura Bernardi s'enquiert de la diffusion de ce document technique de référence.

Carine Carvalho signale que pour l'instant ce document a été seulement diffusé aux personnes candidates à la Commission, mais est ouverte à la diffusion de ce document à l'ensemble du Conseil, avec l'aval de Dominique Arlettaz.

Après dépouillement des bulletins, le classement est le suivant :

1. 28 voix - Laura Bernardi
2. 26 voix - Boris Vejdovsky
3. 21 voix - Thierry Schiffmann
4. 19 voix - Anne Décosterd
5. 17 voix - Paul Majcherczyk
6. 16 voix - Alessandro Villa
7. 15 voix - Kornelia Imesch Oechslin
8. 14 voix - Jean-Luc Epard

La Commission élue est donc composée des personnes suivantes, dans leur ordre d'élection :

- Laura Bernardi
- Boris Vejdovsky
- Thierry Schiffmann
- Anne Decosterd
- Alessandro Villa

La Présidente félicite la Commission de sélection fraîchement nommée, et engage ses membres à rapidement se mettre au travail. Elle se met à disposition du ou de la future Présidente de la Commission, qui devra être désignée lors de la première réunion de la Commission.

9. Réponse à la résolution «Conditions salariales de la relève» de MM. Antoine Chollet et Nicolas Turtschi (22.05.2014)

Dominique Arlettaz revient sur l'acceptation en mai dernier d'une résolution Turtschi-Chollet demandant l'octroi automatique de la seconde indemnité pour les doctorants FNS, dans le but d'obtenir des salaires les plus semblables possibles entre assistants diplômés et assistants FNS, suite à l'augmentation des barèmes des assistants diplômés. La motion demandait également à la Direction de tenir le Conseil informé de l'application de cette demande.

La réponse préparée par la Direction entière un peu longue et technique, et sera dans tous les cas jointe au PV de cette séance du Conseil. Le Recteur peut toutefois en donner quelques éléments par oral, à commencer par un rappel de certains faits. Le premier est la nature de la fonction qui varie entre les deux types d'assistants. L'assistant diplômé a pour tâche de seconder un ou plusieurs enseignants dans leurs activités d'enseignement, et est engagé à un taux d'activité variant entre 60 et 100%, dont au moins la moitié doit être consacré à la recherche personnelle du doctorant. La durée d'engagement est de 5 ans.

Le doctorant FNS a un taux d'engagement de 100%, avec l'entier de ce temps dédié à la recherche de doctorat. Ce dernier peut toucher la première indemnité, dite indemnité A, de 750 CHF/mois, ce qui le dédommage pour un équivalent de 15% de taux d'activité pour l'institution. La deuxième indemnité, dite B, équivaut à un 10% supplémentaire, avec un montant 500 CHF/mois. Celle-ci n'est par contre pas automatique, et incombe aux Facultés, respectivement aux unités de recherches. Finalement, un doctorant FNS a une durée d'engagement qui est de 3 à 4 ans.

Il ajoute que les barèmes des assistants diplômés ont été revalorisés significativement pour le 1^{er} janvier 2015, tandis que les barèmes FNS ont été revalorisés au 1^{er} janvier 2014.

98% des doctorants FNS à l'UNIL sont au bénéfice de l'indemnité A, et 28% reçoivent l'indemnité B. Enfin, le temps total consacré à la recherche sur 5 ans pour un assistant diplômé ou sur 4 ans pour un assistant FNS au bénéfice de l'indemnité sont très proches.

Le taux d'activité moyen des assistants diplômés est de 85%, contre 100% pour les doctorants FNS. Un doctorant FNS reçoit en moyenne plus qu'un assistant diplômé (au taux de 85%). L'inégalité salariale n'est donc pas forcément dans le sens attendu.

Au vu de ce qui précède, Dominique Arlettaz juge que la situation à l'UNIL est positive et assez équitable. La Direction propose donc de maintenir le système actuel et d'appliquer les mesures suivantes :

- Poursuivre l'engagement d'assistants diplômés à des taux élevés, si possible à 100%.
- Avoir recours à l'indemnité B lorsque cela est nécessaire, et de façon limitée dans le temps et pour des tâches précises
- Prendre en compte la différence des statuts dans la répartition des charges collectives.

La Direction souligne que le FNS travaille sur sa politique salariale et conduit une étude de faisabilité d'une flexibilisation des barèmes et donc d'une augmentation.

La Présidente remercie la Direction et passe la parole à la salle.

Nicolas Turtschi remercie la Direction pour la recherche et les informations fournies dans cette réponse. Il est souvent difficile d'avoir ce genre de statistiques, et celles-ci seront très utiles. Il est pour sa part content de la situation, et espère que le FNS augmentera ses barèmes comme espéré.

Maxime Desmarais-Tremblay (Etud.-HEC) demande comment la Direction pense appliquer la troisième mesure.

Dominique Arlettaz ne peut pas parler au nom de chaque directeur d'unité. Il y a cependant des temps protégés pour la rédaction de la thèse. Il y aura donc incitation aux directeurs d'unités à tenir compte de ces différences de statuts. La Direction contactera les Doyens qui se chargeront de diffuser l'information aux responsables d'unités.

10. Divers et interpellation

Carine Carvalho indique qu'aucune interpellation ne lui est parvenue avant la séance. Elle ajoute que la réponse écrite de la Direction concernant l'interpellation sur la restauration de Jonas Schnyder a par contre été jointe à la convocation de cette séance.

- - -

Patrizia Ponti (PAT-Lettres) se fait la porte-parole du PAT et de la Faculté en général et aborde le prix des parkings, récemment annoncé fortement à la hausse. Elle exprime un très fort ressenti de manque de communication. Suite à l'annonce des hausses, plusieurs pétitions sont en cours de rédaction ou d'envoi, soit via la CoPERS soit en vue du Conseil. De grandes questions sont posées, notamment celle du quasi doublement des prix. Elle indique avoir lu l'article assez clair paru dans l'Uniscope, mais regrette qu'une information plus personnelle et directe n'ait pas été diffusée. Entre la Directive 0.11, l'augmentation des prix, et sans notion d'avantages potentiels

dans le futur, de nombreux collaborateurs ont donc entamé des démarches qui vont probablement arriver devant ce Conseil prochainement.

Carine Carvalho ajoute que cette augmentation touche particulièrement durement les personnes à temps partiel.

Dominique Arlettaz ne souhaite pas répondre directement, et attend les questions précises des pétitionnaires. Il ajoute qu'Uniscope est l'outil de communication préféré pour la communication interne, et que la COPERS a été associée aux discussions préalable à cette décision d'augmentation.

Antoine Chollet (CI-SSP) a une remarque sur ce point. Il soutient le fait que les places de parking soient limitées. Lors de la construction de Géopolis, l'ajout d'un parking avait été débattu, et finalement accepté. Il trouve pour sa part normal que le nombre de personnes venant à l'UNIL en voiture tende au maximum à terme vers zéro.

- - -

Paul Majcherczyk (PAT-FBM) signale avoir été interpellé par plusieurs membres du PAT, au sujet de plusieurs dysfonctionnements au sein d'Unibat, avec notamment beaucoup de démissions suite à des cas de mobbing. Il demande donc à la Direction s'il y a eu des mesures, ou globalement si la Direction est consciente de cette situation ?

Dominique Arlettaz demande bien si l'intervention parle bien de démissions ?

Paul Majcherczyk confirme, et demande donc si la Direction est en train de régler le problème.

Benoît Frund répond que dans tous les services il y a des départs et des arrivées. Il n'y a actuellement pas d'hémorragie de personnel à Unibat. C'est tout ce qu'il peut répondre à cette question.

Dominique Arlettaz ajoute que des cas de ressources humaines précis seraient de toute façon difficilement discutables dans ce Conseil pour des raisons évidentes de confidentialité.

- - -

Jonas Schnyder (Etud.-SSP) revient sur une interpellation passée au sujet de la caméra posée sur le toit de Géopolis, qui a disparu directement après la séance du Conseil du 22 mai dernier, et demande un complément d'information.

Benoît Frund informe que cette caméra avait été posée par la police cantonale, qui en a le droit sur décision d'un juge. En effet, L'UNIL a déposé plainte suite à des tags et des dégradations matérielles multiples dans la zone de l'arrêt UNIL-Mouline. La caméra était à la base cachée derrière un arbre, qui est par la suite tombé. Elle a donc été enlevée car elle était trop visible et ne remplissait plus sa tâche. Au moment de la première interpellation, le service de sécurité de l'UNIL venait d'être informé de sa présence.

Nicolas Turtschi (CI-FDCA) demande si d'autres caméras sont présentes sur le site de Dorigny.

Benoît Frund indique qu'à sa connaissance il n'y a pas d'autres caméras. Il ajoute que le campus n'est pas une zone de non-droit, donc lorsqu'il y a plainte et enquête, la police agit. Si caméra il y a, il s'agit d'une procédure judiciaire, ce qui implique la décision d'un juge, avec tous les garde-fous légaux.

Nicolas Turtschi demande si la communauté serait informée de la pose de telles caméras lors de cas futurs.

Benoît Frund indique qu'en général dans ce genre d'enquête il n'y a pas de publicité pour les dispositifs servant à récolter des éléments de preuves, pour des raisons évidentes.

- - -

Jonas Schnyder (Etud.-SSP) s'enquiert des commentaires récoltés lors de l'enquête de restauration, dont le traitement était annoncé pour juin.

Benoit Frund répond que le rapport a pris un peu plus de temps pour être rédigé par le CSE, et n'a été reçu par la Direction que début juillet. Il n'a pas été communiqué car il n'y avait pas de réunion de la CRUNIL pendant l'été. Le rapport a sauf erreur été envoyé aux membres de la Commission et devrait être traité lors de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, la séance se termine à 17h49.

Procès-verbal : Benjamin Rudaz (secrétaire du Conseil de l'UNIL)

14 novembre 2014